PROGRAMME AJACCIO

JEUDI 8 JUIN

12:00 **Cocktail déjeunatoire au Palais des Congrès, quai l'Herminier**

14:00 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

19:15 **Rendez-vous devant le Palais des Congrès - Navette vers Le Bella Vista**

20:00 **Dîner à Porticcio** (au restaurant Le Lily's à l'Hôtel Le Bella Vista)

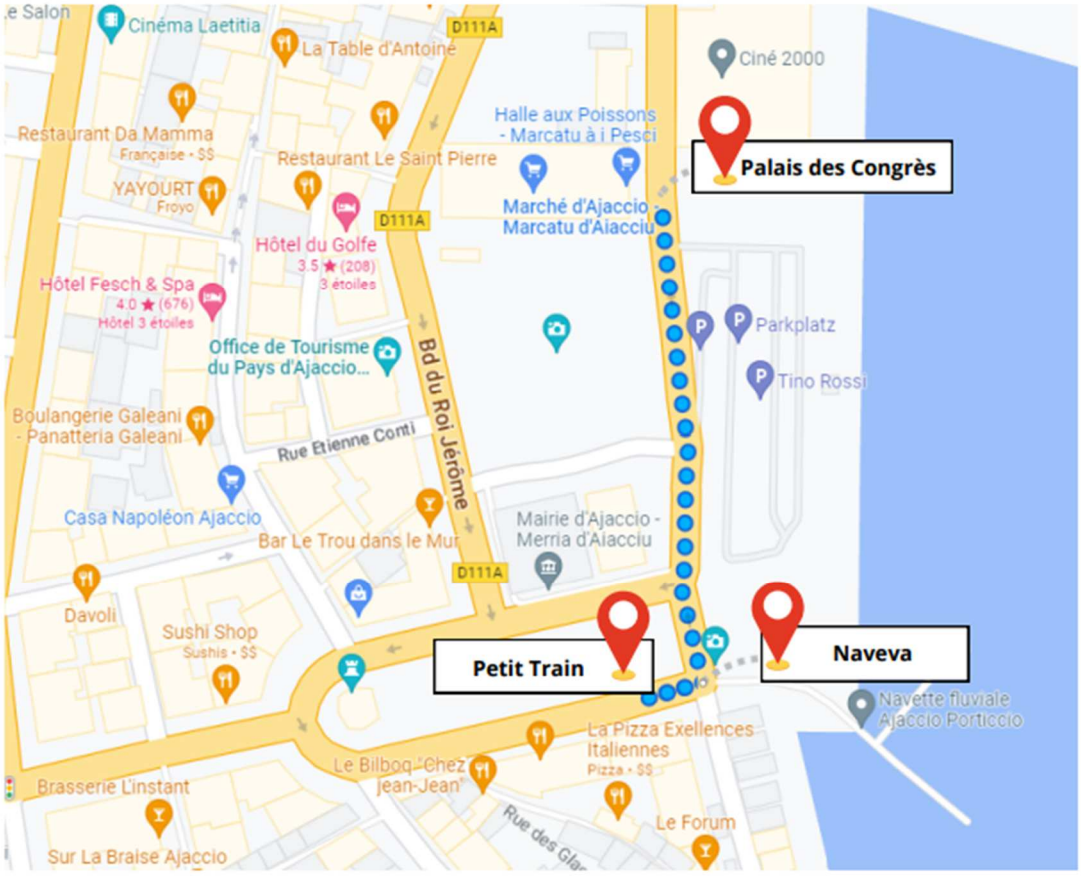
23:30 **Retour navette** (les participants seront déposés devant le palais des congrès)

VENDREDI 9 JUIN

10:15 **Rendez-vous au port Tino Rossi** (situé à côté du Palais des Congrès)

10:30 - 13:30 **Croisière avec déjeuner** - Naveva

14:00 - 15:00 **Départ Petit Train Touristique - 5 av. Antoine Serafini** (durée 1h)



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

RAPPORT FINANCIER

Clôture de l'exercice 2022

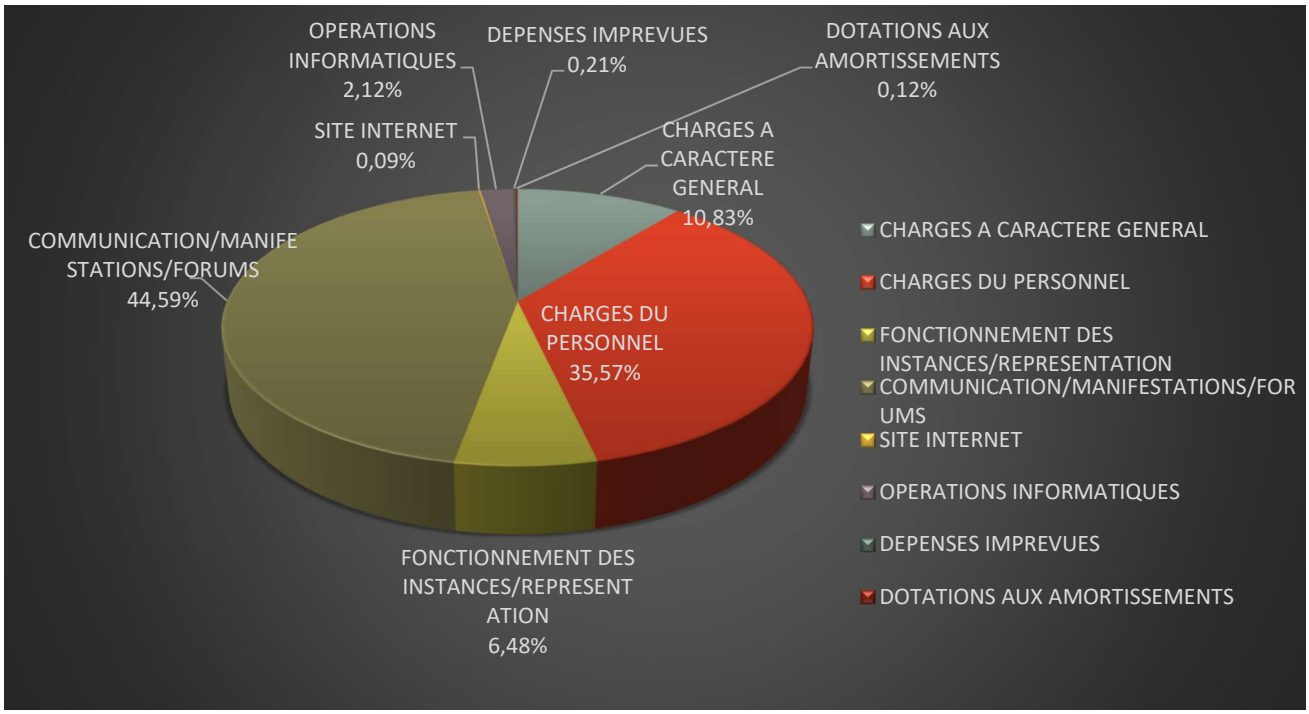
Validation exercice 2022

BILAN EXERCICE 2022

INTITULE	BUDGET 2022	REALISE AU 31/12/2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	**140 700**	**152 594**
Documentation générale	3 700	4 231
Petit équipement	7 000	7 369
Maintenance (fax, copies,)	6 000	3 844
Fournitures de Bureau	12 000	5 029
Location immobilière	60 000	59 256
Assurance	2 500	0
Honoraires	15 000	28 297
Téléphonie et affranchissement	10 000	7 766
Frais administratifs et de services bancaires	2 000	1 779
Cotisation GIP	3 500	3 300
Déplacements Personnels FNCDG	12 000	24 315
Déplacements représentants CDG	7 000	7 408
CHARGES DE PERSONNEL	**563 860**	**501 143**
Personnel	348 000	321 187
Charges sociales (sécurité sociale, retraite, chômage…)	200 000	142 535
Indemnités de fonction Président	11 860	14 808
Formation	2 000	0
Frais recrutement personnel	2 000	22 613
DEPLACEMENT ELU S FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	**105 000**	**91 349**
Frais Assemblée Générale et Conseil d'Administration	40 000	25 331
Frais de représentation	65 000	66 018
COMMUNICATION/MANIFESTATIONS/FORUMS	**495 000**	**628 322**
Journées thématiques et web conférences	10 000	0
Salon des Maires	37 000	25 918
Salon Préventica	10 000	0
Salons	12 000	1 990
Commissions	1 000	283
Organisation de la Conférence Nationale	0	0
Organisation du Congrès	350 000	438 467
Outils d'information et de communication	50 000	105 405
Visio Conférence	25 000	56 259
SITE INTERNET	**7 000**	**1 245**
MAINTENANCE / OPERATIONS INFORMATIQUES	**15 000**	**29 859**
DEPENSES IMPREVUES	**5 414**	**2 940**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**1 800**	**1 660**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 333 774**	**1 409 112**
Cotisations	1 077 274	1 077 274
Autres ressources (dont produits financiers)	6 500	11 764
Recettes Congrès	250 000	295 363
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 333 774**	**1 384 401**
RESULTAT	**0**	**- 24 711**

Répartition des dépenses réalisées sur l'année 2022

Le bilan de l'année 2022 présente un solde négatif d'environ 24 000 € s'expliquant principalement par une augmentation significative des tarifs des prestataires du congrès suite au report de l'événement du fait de la crise COVID.



Lignes budgétaires des charges à caractère général

+8.45 % par rapport au budget prévisionnel)

Documentation générale

Ce poste concerne uniquement les abonnements (bases juridiques, presse…). Il présente une hausse de 14.35 % par rapport au budget prévisionnel ceci en raison d'une augmentation de tarif de certains fournisseurs.

Equipements

Une légère hausse non significative sur ce poste cette année. Les principaux achats ont été un pc portable destiné à la salle de visio-conférence, une tour de pc pour le service juridique, une tablette et le renouvellement de la flotte de téléphonie pro.

Maintenance des équipements

Ce poste reste stable et affiche une baisse de (- 36 %) par rapport au budget prévisionnel faisant suite au contrat de location signé avec l'UGAP pour une durée de 3 ans. Il concerne principalement la location du photocopieur, les consommables et la maintenance.

Fournitures

Essentiellement destiné à l'achat de petites fournitures de bureaux et consommables de réceptions, cette ligne affiche cette année une baisse conséquente de plus de 58 % par rapport au budget prévisionnel.

Locations immobilières

L'indemnité d'occupation due par la FNCDG au prorata des locaux du CNFPT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 s 'élève à 59256 €uros.

Honoraires

Ce poste, recouvre les honoraires du cabinet d'expertise comptable, du commissaire aux comptes et des frais d'avocats, ces derniers expliquant le dépassement du budget prévisionnel. Le recours à un cabinet d'avocats spécialisé en droit social a été rendu nécessaire après l'engagement d'un contentieux par une salariée ayant quitté la Fédération et qui a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par le conseil de prud'hommes.

Frais de téléphonie et d'affranchissement

Cette ligne reste en parfaite maîtrise malgré la fin du marché public passé par la centrale d'achat UGAP pour la téléphonie. Le renouvellement, à moindre coût, de la flotte de portable a permis de bénéficier de tarifs sur les abonnements mensuels. Concernant l'affranchissement, les envois électroniques des outils de communication, des documents des commissions et des réunions institutionnelles sont privilégiés. Depuis 2016, pour réduire les coûts de copie, les documents préparatoires sont disponibles en téléchargement sur le site fncdg.com.

Frais administratifs et services bancaires

Ligne budgétaire stable qui concerne essentiellement les frais de tenue de compte et de virements bancaires.

Cotisation GIP Informatique

Cette ligne recouvre l'adhésion annuelle au GIP.

Frais de déplacement des personnels de la Fédération

Une très nette augmentation (+102 %) est à constater sur ce poste, notamment du fait de nombreux déplacements effectués en région, à Marseille pour la préparation du congrès en septembre 2022, mais également du fait de frais afférents aux missions exercés pour le compte de la fédération de Messieurs SQUELARD et FRIZOT référents auprès de l'ANDCDG et Monsieur CAURET « personnalité qualifiée » qui assure l'animation du réseau des CDG coordonnateurs et participe au groupe de travail « mutualisation, nouvelles compétences ».

Frais de déplacement des représentants des CDG

Les frais de déplacement des représentants des CDG cette année sont pratiquement identiques au budget prévisionnel. Les représentants des CDG privilégient les réunions en visio-conférence.

Ligne budgétaire des charges de personnel

(- 11 % par rapport au budget prévisionnel)

Ce chapitre recouvre les salaires, l'indemnité de fonction du Président, les charges sociales et fiscales, la médecine du travail, la formation et les frais de recrutement et / ou mise à disposition des personnels de CDG. En l'occurrence, la ligne « frais de recrutement » intègre la mise à disposition des personnels du CDG 69 durant toute l'année 2022 afin de compenser l'absence d'un personnel du service communication, et pallier au surcroît d'activité lié à la préparation du congrès de Marseille en septembre 2022.
Le réalisé 2022 est tout de même inférieur de 11 % par rapport au budget voté en AG.

Lignes budgétaires relatives au fonctionnement des instances et aux frais de fonctionnement

Le fonctionnement des instances

Durant l'exercice 2022, trois Assemblées Générales, cinq Conseils d'Administration et 2 bureaux ont eu lieu. Les seules dépenses engagées sont relatives à la location de salles et la restauration, exceptée l'Assemblée générale délocalisée à Marseille lors de notre Congrès. Ces frais sont pris en compte sur la ligne « Organisation du Congrès ».

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement prennent en compte les frais de déplacement du Président (avion, train, voiture, hébergement, restauration…), en région parisienne mais également les frais de déplacements dans les départements.
Sont également inclus les invitations de parlementaires ou d'élus ainsi que des fonctionnaires d'Etat, de même que les déjeuners de travail avec l'encadrement et le personnel de la structure.

Ligne Communication/manifestations/forums

Communication, manifestations et forums

Cette ligne correspond à la participation :

- Au Salon du Travail et de la mobilité professionnelle en janvier 2022 avec la tenue d'un stand
- Au Salon Nouvelle vie Pro en novembre 2022
- Au Salon des Maires du 22 au 24 novembre 2022 avec un stand FNCDG/CNFPT, plus grand que celui loué les années précédentes.

Elle recouvre aussi l'organisation des différentes commissions et des groupes de travail.

Concernant les dépenses liées à l'organisation du Congrès de Marseille en 2022, cette ligne affiche la totalité des frais engagés depuis l'année 2019. En effet, malgré l'étalement des frais sur 4 années, à la demande de l'expert-comptable, la charge de cet évènement doit être comptabilisée l'année de l'évènement, alors même que certaines dépenses ont été engagées dès 2019 et que les dépenses ont été provisionnées sur plusieurs années. Comme évoqué précédemment, les facturations des prestataires ont été augmentées suite au report de l'événement du fait de la crise COVID.

Les dépenses consacrées à cet événement se décomposent comme suit :

Location Palais des Congrès du Pharo (Palais, logistique, stands, mobiliers)	118 645 €
Locations lieux de restauration (Casa Delauze, Fortin de Corbière, les Halles de la Major)	40 500 €
Traiteurs, pauses-café, cocktails (Helen Traiteur, Roland Paix, Fleur de sel…)	96 396 €
Animations	26 245 €
Logistiques (sono, éclairages, tentes, autocars…)	34 556 €
Objets publicitaires (malettes, paniers gourmands, trophées…)	54 192 €
Hébergement et frais FNCDG	16 542 €
Hébergement et déplacement intervenants	13 170 €
Frais de communication (plaquettes, kakemonos, captation audio et vidéo, photos etc.)	21 354 €
Personnel intérimaire (hôtesses, manutentionnaires...)	6 418 €
Divers (Décorations, transporteurs, matériels)	10 449 €

Outils d'information et de communication

En 2022, ont été réalisés ou mis à jour les outils suivants :

- La 10ème édition du panorama de l'emploi territorial
- Le baromètre HoRHizons 2020
- Le magazine *« Travailler dans la Fonction Publique Territoriale »*
- Les magazines Fédémag n°9 et 10
- Le rapport d'enquête globale
- Le guide du maire employeur
- Le document recensant les textes d'application de la loi de transformation de la fonction publique
- Le rapport d'enquête sur la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique
- Des plaquettes métiers
- L'annuaire des CDG
- Un rapport d'enquête « les impacts RH des fusions d'intercommunalités »
- Les rapports annuels
- Des affiches et kakémonos
- Des vidéos métiers…

La ligne budgétaire porte tant sur l'achat d'outils de communication, la réalisation, que sur l'édition et la diffusion de ces outils.
Les frais liés à la communication et aux outils d'information présentent une nette hausse de (+110 %). Il a été rendu nécessaire d'externaliser certaines prestations pour pallier au remplacement de notre chargée de communication concernant principalement la mise en page et l'impression d'outils de communication.
Par ailleurs, cette augmentation s'explique également par le lancement avec le CNFPT de la démarche #metiersterritoriaux.

Le marché de visioconférence a été renouvelé en 2022. L'augmentation entre le budget prévisionnel et le réalisé s'explique par l'achat d'équipements plus modernes, le développement de nouvelles fonctionnalités (« main levée ») et le passage de 50 connexions en simultané à 300 connexions.

Site Internet

Ce poste concerne cette année essentiellement l'hébergement du site internet. En 2023, une refonte du site internet WWW.fncdg.com est envisagée.

Opérations informatiques

Cette ligne dédiée à la maintenance des outils informatiques affiche une nette augmentation (+ 99%) par rapport au budget voté en AG, ceci du fait de diverses interventions de maintenance sur notre flotte d'ordinateurs, ainsi que de l'achat de nouveaux logiciels.

Dépenses imprévues

Cette dépense imprévue concerne un audit interne en ressources humaines.

Zoom sur les recettes

Cotisations

En 2022, tous les Centres de Gestion adhérents ont réglé leur cotisation, soit 96 centres, ce qui représente une recette de 1 077 274 euros.

Autres ressources

Les autres ressources proviennent :

- Des revenus de valeur mobilière de placement pour 11 764 €
- Des recettes du congrès de Marseille pour 295 363 € qui se décomposent comme suit :

• Participation congressistes	70 800 €
• Participation accompagnants	9 300 €
• Participation sponsors	151 263 €
• Subvention CDG 13	40 000 €
• Subvention sponsor	24 000 €

	295 363 €

C R C

Cabinet Rémi Cotillard

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association F.N.C.D.G. pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30 mai 2013, nous avons effectué les diligences prévues par les normes professionnelles définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels 2022 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	2.815.993 Euros
- Cotisations adhérents	1.077.274 Euros
- Résultat net comptable	<24.711> Euros

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de l'association F.N.C.D.G., et à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise.

Fait à Créteil,
le 9 mai 2023

Rémi COTILLARD
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Cabinet Azzi Perrin
FIDUCIAIRE & GESTION

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FNCDG)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

7 Rue Taine
75012 Paris

tel 01 44 73 93 53
fax 01 44 73 91 51
mail info@cap-fg.com

sarl au capital de 500 000 €
rcs Paris B 423 839 539
naf 6920 z

société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Le 31 mai 2023

555-3

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 80, rue de Reuilly - 75012 PARIS
SIREN 381 417 286

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre 2022.

A l'assemblée générale des membres de l'association FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission du présent rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association avant leur assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et sur les comptes annuels de l'association FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Responsabilités des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Paris, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux comptes
CAP Fiduciaire & Gestion

CAP FIDUCIAIRE ET GESTION
7, rue Taine
75012 PARIS
Tél : 01 44 73 93 53
Capital 500 000 € - RCS 423 839 539

Gilles MARIE

Annexe
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	47 641	47 378	263	1 922	1 660-	86.33-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	134 494	134 231	263	1 922	1 660-	86.33-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	153 670	7 749	145 921	36 393	109 528	300.96
	Autres créances	38 421		38 421	71 901	33 480-	46.56-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 615 753		2 615 753	2 625 973	10 221-	0.39-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	15 636		15 636	120 790	105 155-	87.06-
	Total III	2 823 480	7 749	2 815 731	2 855 057	39 327-	1.38-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 957 974	141 980	2 815 993	2 856 980	40 986-	1.43-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	96 434	96 434		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 572 373	2 448 314	124 059	5.07
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	24 711-	124 059	148 770-	119.92-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	2 644 096	2 668 807	24 711-	0.93-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 378	135 195	7 817-	5.78-
	Dettes fiscales et sociales	42 224	50 706	8 483-	16.73-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 296	2 271	25	1.08
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	171 898	188 172	16 275-	8.65-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 815 993	2 856 980	40 986-	1.43-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 171 898 188 172

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	64 000		64 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 284	5 003	2 719-	54.35-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 306 353	1 141 363	164 990	14.46
Total I	1 372 637	1 146 366	226 271	19.74
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 029	9 868	4 839-	49.04-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	927 356	536 975	390 381	72.70
Impôts, taxes et versements assimilés	11 100	12 747	1 647-	12.92-
Salaires et traitements	335 995	337 126	1 131-	0.34-
Charges sociales	127 933	119 285	8 647	7.25
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 660	1 660		
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		7 749	7 749-	100.00-
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		2	2-	100.00-
Total II	1 409 072	1 025 412	383 660	37.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 435-	120 954	157 389-	130.12-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	11 764	3 105	8 659	278.86
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	11 764	3 105	8 659	278.86
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	11 764	3 105	8 659	278.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 671-	124 059	148 730-	119.89-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40		40	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	40		40	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	40-		40-	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 384 401	1 149 471	234 930	20.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 409 112	1 025 412	383 700	37.42
Solde intermédiaire	24 711-	124 059	148 770-	119.92-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	24 711-	124 059	148 770-	119.92-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 815 993.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 372 636.80Euros et dégageant un déficit de 24 711.24- Euros.

L'exercice a une durée de douze (12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	86 853		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 641		
TOTAL	47 641		
TOTAL GENERAL	134 494		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			86 853	86 853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 641	47 641
TOTAL			47 641	47 641
TOTAL GENERAL			134 494	134 494

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	86 853			86 853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 718	1 660		47 378
TOTAL	45 718	1 660		47 378
TOTAL GENERAL	132 572	1 660		134 231

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 660				
TOTAL	1 660				
TOTAL GENERAL	1 660				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	7 749	7 749	
Autres créances clients	145 921	145 921	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	38 387	38 387	
Débiteurs divers	34	34	
Charges constatées d'avance	15 636	15 636	
TOTAL	207 727	207 727	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	127 378	127 378		
Personnel et comptes rattachés	15 199	15 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 652	24 652		
Autres impôts taxes et assimilés	2 373	2 373		
Autres dettes	2 296	2 296		
TOTAL	171 898	171 898		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 269
Dettes fiscales et sociales	19 075
Total	107 344

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 636
Total	15 636